

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Comité syndical du 03 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le trois mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE		M. Michel FOULHOUX	M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC			M. Jean-Pierre CHARBONNIER	Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU			M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE			M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X				
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU			M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X				
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE		
ROSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Mickaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY	X		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD			M. Dominique LE GRELLE	X	X
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS	X	

AR PREFECTURE

016-200079259-20200303-D08_2020_DU0303-DE
Regu le 16/03/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUBE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Rémi BERTEAU		M. Patrice PELET	M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET			M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK			M. Bruno LAVIDALIE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X				

Date de la convocation : 20 février 2020 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 50 - Nbre de délégués titulaires présents : 26

Nbre total de délégués suppléants : 47 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 33

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BOISSEL

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

OBJET : Signature d'une convention de Plan de Formation Mutualisé pour la compétence GEMAPI

EXPOSE :

Monsieur le Président explique que la formation constitue un levier pour maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Il note de plus que l'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation (lois du 26/01/1984 relative à la fonction publique territoriale et du 12/07/1984 relative à la formation des agents territoriaux) qui a été réactivée et renforcée suite à la loi du 19/02/2017.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de ses missions, Charente Eaux accompagne les collectivités compétentes dans le domaine des milieux aquatiques, notamment à travers l'animation du réseau des techniciens rivières. A ce titre, Charente Eaux déploie des actions permettant d'accompagner les syndicats dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, du fait de la réorganisation récente des compétences à l'échelle de syndicats GEMAPI, un besoin en termes de formation émanait des syndicats. C'est pourquoi, Charente Eaux a mis en place un groupe de travail afin de déterminer des besoins de formations précis et de mettre en place en lien avec le CNFPT, en charge de la formation des agents de la fonction publique territoriale, des outils pour y répondre.

A l'issue de ce travail de concertation, il est proposé aux collectivités GEMAPI de s'engager dans un Plan de Formation Mutualisé, formalisé au travers d'une convention tri-partite CNFPT – Charente Eaux – Collectivités GEMAPI.

Ce plan de formation, touchant différents domaines (pratiques managériales, professionnalisation des agents, qualité du service, prévention et bien-être au travail, développement de carrière) serait ouvert à l'ensemble des collectivités GEMAPI et des EPCI du territoire intéressés, sur la période 2020-2022.

Dans le cadre de ses missions, Charente Eaux assurerait l'animation de ce plan de formation, en lien avec le CNFPT et les collectivités engagées.

Au regard des besoins en terme de mise en conformité réglementaire de la collectivité sur les questions de formation et des besoins en formations des agents, il est proposé d'engager le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval dans ce Plan de Formation Mutualisé au travers de la signature de la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI 2020 - 2022 (cf. projet de convention annexée).

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- D'**adopter** le projet de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI ;
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et tout autre document afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BONIFACE

The image shows a blue ink signature of Joël Boniface written over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'SABV' in large letters, followed by 'Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' and 'Dronne Aval' at the bottom.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Périgueux a été saisi d'un recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois commé **Signature numérique de Joël BONIFACE** de son affichage ou de sa notification aux intéressés. **Le 16/03/2020 11:25:13**

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.